

Ce bulletin départemental regroupe toutes les actualités nationales, académiques et départementales relatives aux actions en Langue Française et Prévention de l'Illettrisme. Comme vous pourrez le constater dans ce onzième numéro, les sollicitations sont parfois nombreuses. Ces actions et autres événements qui, pour les uns, présentent un *intérêt certain* et, pour d'autres, un *certain intérêt*, ne doivent susciter votre adhésion que si la proposition s'inscrit pertinemment dans votre projet d'école et votre programmation de cycle. En aucune manière une inscription multiple ou aléatoire et opportuniste n'est gage d'un enseignement de qualité. Les réflexions de fond doivent toujours primer sur les actions formelles qui ne doivent être mises en œuvre que pour alimenter et enrichir les lignes directrices fixées par l'école et l'équipe de cycle. Ainsi par exemple, là où un projet d'école aurait priorisé la *mise en œuvre du PEAC* (comprenant le parcours littéraire), là où une équipe de cycle aurait alors engagé des réflexions sur le *parcours de lecteur autonome de l'élève*, un professeur pourrait fort justement s'emparer des propositions d'ouvrages « Lire c'est Partir » pour enrichir le fonds littéraire de sa classe, en plus de mettre en œuvre le « Quart d'heure lecture » afin de développer le goût du livre et des habitudes de lecteur. Sur ce point, le groupe départemental LF-PI met à votre disposition un outil de programmation sur <http://www.dsden72.ac-nantes.fr/lecture-et-comprehension-de-l-ecrit-1020117.kjsp?RH=1485290393012>

## RAPPEL : Actions nationales et départementales en partenariat

### Dispositif « Quart d'heure lecture »

**Des temps de lecture banalisés** de type « quart d'heure lecture » doivent être mis en place dans les écoles élémentaires et les collèges en lien avec la note de service « *Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome* » qui souligne la **nécessité de consacrer une place à la lecture personnelle d'ouvrages librement choisis par l'élève dans le temps scolaire** ».

Ce temps quotidien doit répondre aux critères suivants :

- 10 à 20 minutes quotidiennes consacrées à la lecture personnelle
- Silence et possession d'ouvrages sont obligatoires pour susciter le désir de lecture
- Le texte lu par chacun est choisi librement doit **prioritairement porter sur des œuvres de fiction ou de réflexion**

Les équipes enseignantes et éducatives sont fortement incitées à élaborer des projets de dispositif d'incitation à la lecture personnelle type « quart d'heure lecture », selon les formes et les modalités adaptées à leurs objectifs, à leurs ressources et à leurs contraintes. Aux écoles et aux établissements de s'approprier le principe et de le réinventer librement.

**Consulter la fiche éducol sur :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/actualites/58/4/Quart\\_dheure\\_lecture\\_1015584.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/actualites/58/4/Quart_dheure_lecture_1015584.pdf)

### Nuit de la lecture

**Samedi 19 janvier 2019**, se déroulera, dans toute la France, la **troisième édition de la Nuit de la lecture**. Organisée par le ministère de la culture, cette opération vise à promouvoir la lecture et à valoriser l'action des bibliothèques et des librairies par des actions spécifiques. Un temps fort et emblématique de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture portée par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture.

Les enseignants seront encouragés à prendre contact avec les bibliothèques, les librairies ou tout autre acteur œuvrant pour la promotion de la lecture afin d'élaborer un projet partagé. Cette action revêtira toute forme qu'ils souhaiteront : temps de lecture à haute voix, temps d'échanges sur des œuvres, présentation de ses lectures ou toute autre action de médiation confiée aux élèves et à destination du grand public.

Retrouvez toutes les modalités sur : <https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr/>

### Concours des Dix mots 2018-2019

Le Concours des Dix mots est un concours de création littéraire et artistique qui s'inscrit dans le cadre de l'opération "Dis-moi dix mots" organisée par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, avec le soutien de la Ligue de l'enseignement, opérateur du prix et Réseau Canopé, producteur de ressources.

Les projets réalisés dans le cadre du concours, pourront être valorisés lors de la **Semaine de la langue française et de la Francophonie** du 16 au 24 mars 2019.



Pour l'édition 2018-2019, le Concours des Dix mots met à l'honneur la forme des mots : "Dis-moi dix mots, sous toutes les formes". Choisis par les partenaires francophones, ils illustrent cette thématique : **arabesque ; coquille ; composer ; cursif (ive) ; gribouillis ; logogramme ; phylactère ; rébus ; signe ; tracé.**

Vous retrouverez toutes les informations concernant l'opération et tout particulièrement le formulaire en ligne pour s'inscrire sur la page éducol dédiée : <http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>

### Vente de livres « Lire c'est Partir »

L'association « **Lire c'est Partir** » organise des ventes de livres à **0,95 € l'unité**. Vous pourrez notamment les retrouver dans les nouveaux locaux de l'Atelier Canopé.

Ces nouveaux locaux sont situés au 47 Avenue Bartholdi, Bâtiment Newton  
Etag 3 - 72000 Le Mans <https://goo.gl/maps/tKa69utChSQ2>



### Concours AMOPA 2018-2019

Ce concours ouvert aux classes de CM1-2 a pour sujet cette année : « *Vous avez vécu un moment inoubliable (une fête, une rencontre, un événement). Racontez-le.* »

Date limite d'inscription : **14 janvier 2019**

Pour plus d'informations : [http://www.amopa.asso.fr/concours\\_defense\\_2019.htm](http://www.amopa.asso.fr/concours_defense_2019.htm)